



communes citoyennes

⇒ communes-citoyennes.fr

Pendant qu'une énième course à la présidentielle nous sert son spectacle habituel,
demain s'invente ici,
par l'implication des citoyens prêts à co-construire un nouveau modèle de société,
démocratique, progressif, écologique et coopératif.

*Citoyen-ne-s et élu-e-s des communes de France, nous souhaitons nous réunir à l'échelle de nos villes, villages et quartiers pour **penser ensemble notre destin commun** et réinsuffler de l'air dans les poumons de notre démocratie.*

*Chacun est évidemment libre par ailleurs de faire des choix ou de ne pas en faire lors de l'élection présidentielle de 2017. Cela étant, **notre démarche se situe sur un autre terrain.***

*Il s'agit en effet de recréer de nouveaux espaces démocratiques qui procèdent de l'unité de base de notre République : **le Citoyen**. Des espaces qui procèdent de l'unité territoriale de base : **la Commune**.*

*Chaque citoyen pourra rendre compte de son expérience dans cette démarche, nous n'avons **ni chef, ni porte-parole**.*

*Notre préoccupation est de susciter le débat et la parole citoyenne, et chercher à **reconstruire l'intérêt général hors des structures partisans, de gauche comme de droite.***

Les comités locaux «Communes Citoyennes» se constituent et travaillent en toute autonomie dès la fin septembre 2016. Ils développent et préparent leurs propositions et leurs exigences en n'ayant pour point commun les uns avec les autres que de procéder d'un même calendrier au niveau national.

Par ce calendrier et un minimum de cadre méthodologique, nous pouvons collectivement donner une force considérable à notre démarche !

S'il subsiste des questions, nous tenterons de répondre... mais nous ne pouvons avoir toutes les réponses, car, en face de la demande d'un citoyen, il n'y a rien d'autre qu'un autre citoyen !

+ d'infos : communes-citoyennes.fr contact@communes-citoyennes.fr

SOMMAIRE

page 2	texte de l'appel à signer sur communes-citoyennes.fr
page 3	les premiers signataires et leurs communes de résidence
page 4	l'importance de la méthode et du calendrier
page 5	créer un comité local : mode d'emploi
page 6	le rôle (ou l'absence de rôle) des conseils municipaux
page 7	Les cahiers d'exigences, les propositions
page 8	Les votations citoyennes du 23 avril 2017

Les institutions de la Vème République, celles de l'Union Européenne, et les pratiques politiques de ces trente dernières années ont découragé et éloigné les citoyen-ne-s de la chose publique.

La concentration des pouvoirs et le manque d'écoute ne permettent pas de faire face aux défis de notre temps et de donner une réelle perspective à notre société et particulièrement à sa jeunesse.

Il est temps de construire des processus démocratiques associant toutes les composantes de la société.

Élu-e-s et citoyen-ne-s des communes, quelles que soient nos sensibilités ou étiquettes politiques, nous constatons colère ou résignation, qui se traduisent par l'abstention massive ou la soumission aux discours démagogiques.

Nous ne pouvons accepter d'avoir pour seul horizon une élection présidentielle en 2017 où, une fois de plus, nous ferions nos choix par défaut sans adhérer à aucun projet.

La crise de la démocratie en France est devenue une véritable crise de régime.

L'idée, que l'on croyait acquise depuis 1789, que le peuple est le souverain et que le citoyen est la cellule de base de la démocratie est aujourd'hui remise en question.

Tout processus de refondation de la démocratie doit donc commencer par la réaffirmation des principes inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément* ».

On ne compte certes plus le nombre d'appels à reconstruire la démocratie...

Cet appel se distingue des autres parce qu'il refuse les logiques réductrices de personnalisation derrière un leader et qu'il ne prendra aucunement part à la compétition présidentielle.

Chacun est libre, à titre individuel, d'exprimer son choix en exerçant son devoir électoral.

Ainsi nous ne remettons pas en cause la participation de chacun à cette élection, au contraire. Mais, nous souhaitons à titre collectif nous placer sur un autre terrain.

Nous proposons d'entamer le processus historique de reconstruction de la démocratie à partir de son échelon le plus proche des citoyens : la Commune.

C'est à l'échelon communal qu'est née, dès le Moyen Âge, la démocratie en France.

Les citoyen-ne-s en ont conscience : ils se mobilisent plus pour les élections municipales que pour beaucoup d'autres.

La commune est donc l'échelon naturel d'une mobilisation des citoyen-ne-s au plus proche de leur vie sociale et d'une revitalisation de notre République.

C'est-à-dire **débattre et construire l'intérêt général.**

Par ailleurs, de réforme en réforme, les communes sont violemment attaquées, tant dans leurs compétences que dans leurs moyens.

Il est temps que les communes se manifestent, non plus seulement pour protester contre les attaques dont elles sont l'objet, mais pour affirmer leur pouvoir démocratique et leur volonté d'être la base d'une reconstruction de la République.

Nous sommes convaincus qu'associer les citoyen-ne-s localement est une nécessité pour créer des territoires dynamiques.

En démontrant notre capacité à nous associer, nous interpellons l'État sur la nécessité de reconstruire les processus démocratiques.

Nous voulons non seulement aider à la prise de conscience et à l'éveil des citoyen-ne-s, mais encore et surtout créer un espace où leur volonté et leur créativité puissent s'exprimer librement et souverainement.

Nous croyons que la question démocratique est un préalable essentiel au mouvement d'une société vers son progrès. Elle libère les initiatives et les dynamiques qui la remettent en marche.

Sachons nous rassembler et faire vivre la démocratie, ce serait déjà une victoire et un progrès ! Unissons-nous face aux défis de notre temps.

Mettons le poids de nos exigences dans des cahiers !

À l'initiative de comités locaux formés par les citoyen-ne-s des communes, qui pourront être reconnus en tant que comités consultatifs par délibération des conseils municipaux, **des cahiers d'exigences seront mis à disposition afin d'y recueillir dans chaque commune, du 21 septembre 2016 au 31 mars 2017, les idées, les observations, les propositions de toutes et tous.**

Les réunions des comités locaux permettront de consigner les propositions des citoyen-ne-s des communes. Chaque comité local fera une sélection de propositions, issues de son travail, pour la soumettre au vote de l'ensemble du corps électoral de chaque territoire concerné le jour du premier tour de l'élection présidentielle. Ainsi, plutôt que d'appeler à des revendications, nous souhaitons rétablir le plein exercice de la citoyenneté et sa capacité à forger pour la République des projets d'avenir.

*Les citoyen-ne-s et élu-e-s
des communes*

Qui sommes-nous ? Les citoyens français, tout simplement !

Libérons pacifiquement la parole citoyenne en créant des comités locaux «communes citoyennes», dans nos villes, quartiers et villages de France.

Les comités locaux enregistrent les exigences des citoyens et travaillent des propositions qu'ils proposent localement au suffrage de leurs concitoyens le jour du 1er tour de l'élection présidentielle, le 23 avril 2017.

Abbadî Mama 36210	Clabaux Isabelle 62510	Grivois Gérard 18200	Nait-Medjani Karim 92220
Armanville Bruno 31700	Clairin Annick 09100	Guyot Stéphane 94800	Naszalyi Philippe 91360
Avrillier Jean-Baptiste 44310	Combot François 09200	Hauray Stéphane 92260	Paberz Christian 09000
Bachaud Yvan 69360	Courtas Grégory 91740	Hochstrasser Marie-Noëlle 70270	Parot Jean-Michel 29550
Bacle Marianne 29350	Cousin Jean-Claude 44700	Jacquet David 45410	Paulay Sophie 13001
Bastide Sylvie 78510	Cowell Dominique 64290	Jakob François 91470	Paumier François 09200
Beaufils Anne 92310	D'Evausy Marc 62390	Justin Olivier 62510	Pfeiffer Stéphane 75007
Belloir Michel 50400	Déchet Fabrice 03100	Karsenti Jérôme 94370	Picard Michel 18000
Bellon André 75015	Delacroix Adrien 93200	King Loulou 91190	Pineau Michel 21500
Benyoub Laaredj 92050	De Longuerue Laurence 41200	Lacordais Philippe 32000	Piris Marie-Claude 13320
Berberian Vanik 36190	Demay Philippe 83700	Lanfrey Jean-Pierre 13100	Polin René 28000
Berland Jean-Louis 91240	Demeillers Philippe 76400	Lardeur Dominique 62510	Prieur Jean-Claude 91860
Berthier Christian 75018	Desandre Laurence 17640	Lebon Bérénice 91100	Richer Bertrand 34600
Betina Mohamed 62510	Desvovous Jean-Charles 94110	Lebon Laurent 91310	Robert Anne-Cécile 75019
Beyer Claude 13002	Douady-Pleven César 91470	Leca Marie 75001	Roussel Benoît 62510
Biaujoux Yann 33350	Dubuis Guy 69480	Lenne Francis 64200	Sagnella Carole 91470
Boddaert Jean-Michel 62510	Emmungil Alain 75019	Lenne Gérard 69210	Salmi Maria 09500
Boisseau Pascale 16250	Filloi Eliette 82160	Lesquelin Etienne 97425	Schippers Sylvie 64290
Bollinger Patrick 83570	Filoché Léa 75019	Lhomme Alain 16470	Silvestre Gérard 13007
Bondis Bernard 09500	Flament Hélène 62800	Lubraneski Yvan 91470	Sizaire Vincent 75020
Boroni Philippe 91400	Flanquart Marie-Laure 16100	Lucet Carol 09600	Terrades Yves 28000
Bouchaud Michel 33000	Florin Brigitte 91190	Martinot Grace 94420	Tesseyre Jean-Pascal 46600
Boyer Frédérique 13550	Florin Marine 19100	Masson Jean-Michel 91140	Torre Jean-François 36000
Bozzetti Julien 33600	Fourier Martine 92050	Mauborgne Jean-Denis 31000	Viale Frédéric 75015
Brûlé-Gadan Audrey 74300	Gallego Magdalena 09000	Mechmache Mohamed 93130	Villard Olivier 91190
Chaboy René 82160	Girardin Olivier 10600	Mercier Thierry 62510	Vincendon Nicole 07290
Chambault Damien 06560	Goguelat Monique 91180	Mee Georges 26310	Vincent Rémi 31000
Charlec Charlery 97212	Gonthier Françoise 91190	Michel Joseph 09600	
Charre Matthias 38000	Gonthier Yves 91190	Morazzani Albert-Jean 13600	
Chastenet Denis 91190	Grépinet Julien 13500	Moulin Geneviève 91470	

Et vous ?

Signez sur communes-citoyennes.fr

Ces citoyens créeront avec vous des comités locaux à Aix-en-Provence (13), à Arâches (74), à Arcomps (18), à Arcueil (94), à Arques (62), à Artenay (45), à Auch (32), à Bagneux (36), à Bagneux (92), à Beauzelle (31), à Bédarieux (34), à Biarritz (64), à Bordeaux (33), à Bosdarros (64), à Bouc-Bel-Air (13), à Bourges (18), à Brest (29), à Brive-la-Gaillarde (19), à Castillon-la-bataille (33), à Caylus (82), à Chartres (28), à Châteauroux (36), à Cognac (16), à Communay (69), à Corbeil-Essonnes (91), à Cotignac (83), à Epinay-sous-Sénart (91), à Epinay-sur-Orge (91), à Fécamp (76), à Foix (09), à Fontenay-aux-Roses (92), à Ganac (09), à Gargilisse-Dampierre (36), à Gif-sur-Yvette (91), à Granville (50), à Grenoble (38), à La Chapelle St Luc (10), à La Ciotat (13), à La Frasse (74), à Landévennec (29), à Le Plessis-Trévisé (94), à Lérans (09), à Les Avirons (97), à Les Molières (91), à Liévin (62), à Linas (91), à Malegoude (09), à Marseille (13), à Martel (46), à Martignes (13), à Mirepoix (09), à Moëlan-sur-Mer (29), à Montbard (21), à Montluçon (03), à Nanterre (92), à Noves (13), à Orsay (91), à Orvault (44), à Pamiers (09), à Paris (75), à Pérignac (16), à Pessac (33), à Pommiers (69), à Pussay (91), à Romorantin-Lanthenay (41), à Saint-Barthélemy (70), à Saint-Bel (69), à Saint-Denis (93), à Saint-Germain-les-Arpajon (91), à Saint-Girons (09), à Saint-Joseph (97), à Saint-Michel (16), à Saint-Michel-sur-Orge (91), à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44), à Saint-Pierre-du-Perray (91), à Saint-Pol-sur-Ternoise (62), à Saint-Raphaël (83), à Satillieu (07), à Sèvres (92), à Sucy-en-Brie (94), à Toulouse (31), à Triel-sur-Seine (78), à Val-Maravel (26), à Valbonne-village (06), à Vaux-sur-Mer (17), à Villebon-sur-Yvette (91), à Villejuif (94)...

Apprendre la co-construction et la bienveillance

Les citoyen-ne-s commencent par signer l'appel, ce qui leur permet d'être informés par la suite sur le calendrier et le processus, seul **fil conducteur** de leurs travaux, pratiqués localement en toute autonomie.

Aux citoyen-ne-s de **former librement les comités locaux**, et de se rapprocher éventuellement des municipalités désireuses d'y participer (voir page 6).

Le travail des comités locaux se fait dans le **respect des sensibilités de chacun**, avec écoute, bienveillance et nuance.

Nous devons inventer des modes de réflexion et de travail éloignés des pratiques violentes ou sectaires du monde politique.



21 septembre 2016 à fin 2016

**Inscriptions des communes citoyennes,
formation des comités locaux**

21 septembre 2016 – 31 Mars 2017

**Réunions des comités locaux, processus des cahiers d'exigences,
travail de réflexion puis de sélection des propositions**

23 avril 2017 1er tour de l'élection présidentielle

**Votations dans les communes citoyennes
sur les propositions localement travaillées et sélectionnées.**

Et après ?

**Après on verra... où en sera notre destin commun et ce qu'il faudra
construire, et comment...**

Le temps passé ensemble ne sera jamais perdu.

Les citoyens prennent la parole pour proposer !

Libérons la parole citoyenne en créant des comités locaux «communes citoyennes», dans nos villes, quartiers et villages de France.

Ils sont créés librement par les citoyen-ne-s sur un territoire à taille humaine.

Les comités locaux enregistrent les exigences des citoyens et travaillent des propositions qu'ils proposent au vote de leurs concitoyens le jour du 1er tour de l'élection présidentielle, le 23 avril 2017 (voir page 8).

Citoyen-ne-s et élu-e-s locaux
siègent en toute **égalité**
les uns et les autres
dans les comités locaux.

L'organisation des débats
veille scrupuleusement
au **respect**
de chacun.

Le respect du **calendrier**
et de la **méthode**
est primordial pour
l'**efficacité** de la démarche.

La création de Comités Locaux a lieu entre le 21 septembre et le 31 décembre 2016.

- > Sur initiative d'un groupe de citoyens ou/et du Conseil municipal.
- > Les comités locaux vont mettre en oeuvre la démarche en toute autonomie.
- > selon la taille des communes, des comités à l'échelle d'un quartier sont tout à fait envisageables et pertinents, il est nécessaire d'établir la démarche sur un territoire à taille humaine.

Fonctionnement du comité local : quelques conseils

- > choisir **une animatrice ou un animateur**, si possible ne faisant pas partie du conseil municipal.
- > se réunir au moins **une fois par mois**, consigner les exigences et propositions des citoyens dans un cahier ou sur un ordinateur (conseillé), ainsi qu'un **compte-rendu** général.
- > éviter des réunions trop longues, proposer le cas échéant la création de **sous-groupes** de travail.
- > dès la création du comité local, **demandez une copie en mairie de la liste électorale** (c'est un droit pour tout électeur) du territoire du comité.
- > diffuser les travaux réalisés et **inviter** par tout moyen de communication utile les autres citoyens **à s'intéresser ou à participer** à la démarche.



Il n'est peut-être pas si difficile de convaincre vos élus à participer !

Selon où vous vous engagez, les majorités ou oppositions municipales n'auront pas toujours le même regard sur la démarche.

Essayons de nous élever au-dessus de ces clivages.

Pour peu que l'on soit impliqué pour sa commune ou que l'on projette de s'impliquer, il y a des constats qui se partagent.



En effet, **par ses décisions qui impactent directement la marche des communes, et spécifiquement son désengagement financier (baisse des dotations), et la réforme territoriale qui crée de nouvelles inégalités territoriales et impacte négativement les communes, notamment en zone rurale et péri-urbaine, l'État se mêle finalement à un tel point de la vie communale, que les communes sont en droit de se mêler des affaires de l'État, et de faire corps avec les citoyens et leurs initiatives !**

Si le Comité Local n'a pas été créé par le Conseil municipal, il peut faire l'objet d'une reconnaissance en tant que tel par une délibération qui définit son espace en tant que comité consultatif tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2143-2.

Ainsi, son accès aux salles de réunion et sa logistique s'en trouveront facilités, lui confiant presque à ce titre une personnalité morale.

Les communes peuvent télécharger sur communes-citoyennes.fr un **modèle de délibération** :

- de création d'un comité consultatif « comité local commune citoyenne »

DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « Comité Local Communes Citoyennes »
<p>Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des citoyens qui peuvent ne pas appartenir au Conseil.</p> <p>Les comités consultatifs doivent en principe ne traiter que des sujets locaux, mais,</p> <p>Considérant que les décisions et le fonctionnement de l'État impactent directement la situation des communes,</p> <p>Considérant le désengagement financier de l'État,</p> <p>Considérant le manque de concertation, y compris avec les élus locaux, sur des sujets aussi importants que l'évolution de l'organisation territoriale et des compétences de chacun,</p> <p>Les communes sont par conséquent en droit de se mêler des affaires de l'État et de participer aux débats citoyens le concernant,</p> <p>Il est proposé de créer un comité local « communes citoyennes » dont l'objet est d'ouvrir un espace démocratique de réflexion et de propositions des citoyens sur les questions nationales,</p> <p>Il est proposé au Conseil que ce comité soit composé librement par celles et ceux qui y participeront, et qu'il n'y aura pas lieu que la parole d'un élu soit prépondérante sur une autre, formant une assemblée de citoyens égaux.</p> <p>Il est précisé que, comme tout comité consultatif, il bénéficiera de la bienveillance et des moyens de la collectivité pour assurer son organisation et son travail.</p> <p>Il est précisé enfin, qu'en l'absence de délibération pour supprimer ce comité consultatif, la durée de vie de ce dernier ne peut excéder la durée du mandat de ce Conseil.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <p>Créé un comité consultatif nommé comité local « communes citoyennes » de la commune de... espace démocratique de réflexion et de propositions des citoyens sur les questions nationales</p>

- de reconnaissance du « comité local commune citoyenne » en tant que comité consultatif

DELIBERATION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF « Comité Local Communes Citoyennes »
<p>Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des citoyens qui peuvent ne pas appartenir au Conseil.</p> <p>Les comités consultatifs doivent en principe ne traiter que des sujets locaux, mais,</p> <p>Considérant que les décisions et le fonctionnement de l'État impactent directement la situation des communes,</p> <p>Considérant le désengagement financier de l'État,</p> <p>Considérant le manque de concertation, y compris avec les élus locaux, sur des sujets aussi importants que l'évolution de l'organisation territoriale et des compétences de chacun,</p> <p>Les communes sont par conséquent en droit de se mêler des affaires de l'État et de participer aux débats citoyens le concernant,</p> <p>Considérant que des citoyens de la commune ont décidé de créer un comité local « communes citoyennes » dont l'objet est d'ouvrir un espace démocratique de réflexion et de propositions des citoyens sur les questions nationales,</p> <p>Il est proposé au Conseil que ce comité soit reconnu en tant que comité consultatif, composé librement par celles et ceux qui y participeront, et qu'il n'y aura pas lieu que la parole d'un élu soit prépondérante sur une autre, formant une assemblée de citoyens égaux.</p> <p>Il est précisé que, comme tout comité consultatif, il bénéficiera de la bienveillance et des moyens de la collectivité pour assurer son organisation et son travail.</p> <p>Il est précisé enfin, qu'en l'absence de délibération pour supprimer ce comité consultatif, la durée de vie de ce dernier ne peut excéder la durée du mandat de ce Conseil.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <p>Créé un comité consultatif nommé comité local « communes citoyennes » de la commune de... espace démocratique de réflexion et de propositions des citoyens sur les questions nationales</p>

Le Comité Local se réunit au moins une fois par mois et enregistre les exigences et propositions des citoyens. En amont des réunions, il peut recueillir ces propositions selon les modes qu'il définit lui-même (par courriel, sous-groupes de travail...).

Ces propositions font l'objet de débats et recherches, et sont consignées dans un cahier d'exigences qu'il est conseillé de tenir sous forme numérique (texte ou tableau).

Les propositions seront classées par grands thèmes, par exemple :

- *quel avenir pour nos enfants ? quelle société voulons-nous pour demain ?*
 - *économie, emploi, social, logement*
 - *la justice*
 - *l'écologie, l'environnement*
- *statut et place de l'élu ? démocratie, libertés, représentation politique*
 - *relations internationales, guerre*
 - *Europe*
 - *famille*
 - *services publics*



**C'est à partir de ces propositions que le comité local va préparer
une sélection
à soumettre au vote du corps électoral local,**

**en même temps que l'ensemble des comités locaux
créés sur le territoire national (métropole et DOM-TOM),**

le jour du premier tour de l'élection présidentielle, le 23 avril 2017.

**Issues de son travail et de ses discussions,
chaque comité local produit
une sélection de propositions
(3 ou 5 par exemple)
résumées chacune en 5 lignes.**

Sur la base d'une liste d'électeurs (émargement)
mis obligatoirement à sa disposition par chaque commune,
conformément aux dispositions du code électoral,
le comité local convoque et soumet au corps électoral
de la commune ou du territoire concerné
une votation permettant à chaque citoyen
d'apprécier par **une note de 1 à 5/5**
chacune des propositions mises au vote.



**En pratique, il s'agit ce jour-là d'une manifestation pacifique,
à l'écart mais non loin des bureaux de vote mis en place pour l'élection présidentielle.**

Les modalités de cette consultation vont évoluer d'ici le jour de ces votations, qui n'auront pas de reconnaissance légale de la part des pouvoirs publics mais qui ne peuvent être empêchées dans la mesure où elles ne troublent pas l'ordre public.

**Enrichissez la démarche par vos questions ou vos suggestions à
contact@communes-citoyennes.fr**